

Guide des aides



La **MGEL** vous
donne les pistes pour
FINANCER
votre vie étudiante

La MGEL vous accompagne au quotidien

MGEL

1 - Financez vos études

Les Bourses du CNOUS

Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires

- **Aide au mérite**

C'est un complément de la bourse sur critères sociaux pour les étudiants de l'enseignement supérieur les plus méritants. Il faut avoir obtenu la mention «très bien» à la dernière session du baccalauréat ou avoir déjà reçu cette aide l'année précédente.

Plus d'infos : <http://www.etudiant.gouv.fr/cid97535/aide-au-merite.html>

- **Maintien de bourse sur critères sociaux**

Un certain nombre d'étudiants boursiers n'ayant pas terminé leurs études au 1^{er} juillet peuvent bénéficier d'un maintien de bourse pendant les vacances universitaires.

Plus d'infos : <http://www.etudiant.gouv.fr/pid33629/bourses-sur-criteres-sociaux.html>

- **Bourses de thèse de l'ADEME**

Emanant de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ces bourses sont destinées aux étudiants titulaires d'un Master Recherche et préparant une thèse de doctorat.

Plus d'infos : www.ademe.fr

- **Bourses de la Culture et de la Communication**

Destinées aux étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer un diplôme relevant du ministère de la culture et de la communication, une école ou un centre de formation agréés ou habilités à recevoir des boursiers.

Plus d'infos : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Arts-plastiques/Enseignement-superieur/Modalites-d-attribution-de-bourses-d-etudes>

- **Le Passeport Mobilité**

Il permet la prise en charge d'un aller/retour par an pour les étudiants en provenance de l'outre-mer et suivant des études en métropole ou en Europe.

Plus d'infos : <https://mobilite.ladom.fr/passeport-etudiant>

- **Allocation pour la diversité dans la fonction publique**

Elle concerne les étudiants préparant des concours de la fonction publique. Gérée par les départements, elle est soumise à des conditions de ressources et de mérite.

Plus d'infos : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F17482.xhtml>

- **Bourses sur critères sociaux du Ministère de l'Agriculture**

Elles sont destinées à favoriser la poursuite d'études dans les filières sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et soumises à des conditions de scolarisation, de diplôme, d'âge et de critères sociaux.

Plus d'infos : <http://agriculture.gouv.fr/les-bourses-nationales-de-lenseignement-superieur>

- **Fonds National d'Aides Spécifiques**

Bourse dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, gérée par les CROUS.
Ce fonds comporte 2 types d'aides pour répondre à des situations particulières :

- Aide ponctuelle (destinée aux étudiants inscrits dans un établissement ouvrant droit à la Sécurité sociale étudiante) qui permet de répondre à une situation de détresse financière passagère.
- Aide annuelle (réservée aux étudiants de l'enseignement supérieur) qui peut être allouée dans les cas d'indépendance financière avérée de l'étudiant vis-à-vis de la famille ou en cas de reprise d'études.

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid96350/aides-financieres-particulieres.html>

- **Bourses de la Fondation Giveka***

Bourses réservées aux étudiants français et suisses qui, en raison d'un accident subi ou d'une maladie contractée après le bac, rencontrent des difficultés financières pour commencer ou poursuivre des études supérieures en France ou à l'étranger.

- **Legs Lassence***

Les étudiants de nationalité française titulaires d'un Master 2 et préparant une thèse de doctorat en Lettres ou Sciences Humaines peuvent prétendre à cette bourse.

- **Legs Dobry-Baratz***

Peuvent y prétendre les étudiants logés en résidence universitaire souhaitant effectuer un stage d'animation culturelle (et qui ne sont pas en dernière année d'études) OU les étudiants étrangers en instance de naturalisation française n'ayant pas, du seul fait de leur nationalité étrangère, vocation à une bourse d'enseignement supérieur.

- **Fondation Entraide Hostater***

Vient en aide en priorité aux étudiants en fin de cursus professionnalisant, ayant eu de bons résultats (pas d'échec) et rencontrant des difficultés financières.

- **Entraide Universitaire Française***

Vient en aide aux étudiants réfugiés politiques.

*Pour connaître les conditions d'attribution et les formalités pour ces aides, il faut s'adresser au service social du CROUS de la ville concernée (www.etudiant.gouv.fr/)

- **ARPE Aide à la recherche du premier emploi**

Coup de pouce financier pour les jeunes diplômés

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid104954/jeune-diplome-disposant-de-faibles-ressources-demandez-l-arpe.html>

- **Visale**

Service de cautionnement entièrement gratuit pour tous les étudiants

www.visale.fr

Aide de la Région Grand Est

- **Mobilité internationale des étudiants**

Aide destinée aux étudiants jusqu'à 29 ans :

- inscrits en BTS, DUT, Bac+3 à Bac+5 au titre d'une formation diplômante dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Grand Est, ainsi que dans le cadre d'une année de DUETE/DUETI
- effectuant des études ou un stage à l'étranger, validés dans le cadre de leur diplôme (les séjours exclusivement linguistiques ne sont pas éligibles)
- à l'exception des étudiants de nationalité étrangère réalisant des études ou stage dans le pays dont ils sont ressortissants

Montant et durée :

Pour les étudiants en Bac+3 à Bac+5 :

- Forfait études : 500 € durée minimum de 16 semaines
- Forfait stage court : 400 € durée de 12 à 15 semaines
- Forfait stage long : 800 € durée minimum de 16 semaines

Pour les étudiants en BTS et DUT (aide forfaitaire pour un seul stage) :

- Forfait stage : 200 € durée minimum de 4 semaines.

Pour tous les étudiants :

- + 200 € lorsque l'étudiant est boursier.
- + 100€ pour les étudiants effectuant leur stage dans un pays frontalier de la région Grand Est : Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse.

www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-a-mobilite-internationale-etudiants

- **Bourse pour apprentis transfrontaliers dans le Rhin Supérieur**

Bourse est destinée aux apprentis frontaliers du Bas-Rhin (67) et Haut-Rhin (68) qui souhaitent effectuer leur période de formation en entreprise de l'autre côté de la frontière, dans le Rhin Supérieur allemand.

Plus d'infos : www.grandest.fr/vos-aides-regionales/reussir-frontiere-bourse-apprentis-trans-frontaliers-rhin-superieur

- **Aide aux premiers équipements (CFA)**

Pour les apprentis en 1ère année de contrat pour les formations des niveaux V et IV. Cette aide vise à l'acquisition de vêtements de travail, d'outillage (hors fournitures scolaires et livres) nécessaires au suivi des enseignements dispensés ou à leur présentation à l'examen.

Plus d'infos : www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-aux-premiers-equipements-cfa

- **Bourses du secteur sanitaire et social**

La Région peut octroyer des bourses d'études (à caractère social) aux étudiants inscrits dans les formations du secteur sanitaire et social agréées et financées par la Région Grand Est.

Formations sanitaires agréées par la Région Grand Est :

- DE Auxiliaire de puériculture,
- DE Aide-soignant,
- DE Infirmier Puériculteur,
- DE Infirmier,
- DE Masseur-kinésithérapeute,
- DE Sage-femme,
- DE ambulancier,
- DE Ergothérapeute,
- DE Psychomotricien,
- DE Manipulateur en électroradiologie médicale.

Formations sociales agréées par la Région Grand Est :

- DE Assistant de service social,
- DE Educateur spécialisé,
- DE Educateur de jeunes enfants,
- DE Conseiller en économie sociale et familiale,
- DE Educateur technique spécialisé,
- DE Moniteur éducateur,
- DE Technicien de l'intervention sociale et familiale.

Plus d'infos : <http://boursesanitaireetsociale.grandest.fr/>

- **Aide régionale pour les frais de transport, d'hébergement et de restauration des apprentis**

Pour tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) de la Région Grand-Est :

- qu'ils soient apprentis,
- qu'ils relèvent
 - du Dispositif d'Initiation aux Métiers par l'Alternance (DIMA),
 - du Dispositif d'Intégration Vers l'Apprentissage (DIVA),
- qu'ils soient en rupture de contrat et accueillis en CFA pendant une durée maximale de trois mois.

Bénéficieront également des seules aides au transport les apprentis inscrits dans des formations qui ne sont pas proposés dans la Région Grand-Est.

Plus d'infos : www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-aux-premiers-equipements-cfa

- **Expérience de Jeunesse**

Visé à soutenir les jeunes de 15 à 29 ans :

- porteurs de projets favorisant l'engagement citoyen (seul ou en groupe),
- porteurs individuels de projets professionnalisant, faisant apparaître un projet professionnel clair, nécessitant un soutien et permettant au porteur de se tester

Plus d'infos : www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-aux-premiers-equipements-cfa

Aide du Conseil Général de la Marne

- **Bourses d'enseignement supérieur**

Versées aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, d'un montant de 305 à 915€.

Plus d'infos : www.marne.fr

- **Bourses de transport d'enseignement supérieur**

Elles sont destinées aux étudiants titulaires d'une bourse départementale d'enseignement supérieur, d'un montant de 91 à 472€.

Plus d'infos : www.marne.fr

- **Prêt d'honneur**

Réservé aux étudiants inscrits en 1^{ère} année de second cycle universitaire ou en grande école.

Plus d'infos : www.marne.fr

Aide du Conseil Général de Meurthe et Moselle

- **Bourses d'enseignement supérieur**

Les dossiers sont recevables tout au long de l'année et dans la limite du crédit voté annuellement par l'assemblée départementale.

Plus d'infos : www.meurthe-et-moselle.fr

- **Prêt d'honneur aux études et à l'ancrage territorial**

Destiné aux étudiants

- pour leur dernière année d'études
- effectuant un stage à l'étranger ou dans les DOM TOM
- ou effectuant un semestre ou une année d'études dans une école étrangère

Plus d'infos : www.meurthe-et-moselle.fr

Aide du Conseil Général de Moselle

- **Bourses Ecole de puériculture**

Bourse cumulable avec celle d'état, aux étudiants en école de puéricultrice, sous conditions (notamment s'engager à travailler pour le département de la Moselle pendant une durée au moins égale au triple de celle du versement de la bourse).

Plus d'infos : <http://boursesanitaireetsociale.grandest.fr/>

Aide du Conseil Général des Ardennes

- **Aide exceptionnelle à la scolarité**

Destinée aux étudiants de l'enseignement supérieur, non redoublant, suivant un cursus en Champagne Ardenne. Des conditions de ressources conditionnent cette aide.

Plus d'infos : www.cg08.fr

- **Bourses d'études linguistiques**

Un projet de séjour doit être déposé lors de la demande et un rapport de stage devra être remis dans les 3 mois suivant l'accomplissement de celui-ci.

Plus d'infos : www.cg08.fr

- **Bourses doctorales**

S'adressent aux étudiants préparant une thèse. La demande se fait auprès du Président du conseil général.

Plus d'infos : www.cg08.fr

Aide du Conseil Général de Haute Marne

- **Prêt étudiant**

Est soumis aux conditions de ressources des parents (domiciliés en Haute Marne) et varie de 1500 à 3000€ maximum par an.

Plus d'infos : www.haute-marne.fr

- **Aides aux étudiants en médecine**

Ouvertes à tous les étudiants en médecine s'ils viennent effectuer leur stage en Haute-Marne. Concernent l'attribution d'un logement, une aide financière de déménagement, une indemnité de déplacement.

Plus d'infos : www.haute-marne.fr

Aide du Conseil Général de l'Aube

- **Bourses d'études supérieures**

Sous conditions de ressources, ces bourses aident les jeunes à poursuivre leurs études supérieures.

Plus d'infos : www.cg-aube.fr

Aide du Conseil Général du Bas Rhin

- **Fonds d'Aide aux Jeunes**

L'aide du FAJ est destinée aux jeunes de 18 à 25 ans engagés dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle. La demande se fait auprès des missions locales.

Plus d'infos : www.bas-rhin.fr

Aide de la ville de Troyes

- **Bourses d'attractivité locale et régionale**

Attribuées par la municipalité sur critères sociaux, elles peuvent venir compléter d'autres bourses.

Plus d'infos : www.ville-troyes.fr

Aide de la ville de Reims

- **Bourses municipales**

Peuvent en bénéficier les étudiants dont les parents sont domiciliés à Reims, sous conditions de ressources.

Plus d'infos : www.reims.fr

Aide de la ville de Nancy

- **Bourses d'études et de stages**

Dans le cadre de stages organisés dans les villes jumelées de Karlsruhe, Padoue, Newcastle, Lublin et Kanazawa.

<https://www.nancy.fr/citoyenne/rerelations-internationales/faites-vos-stages-d-ete-dans-une-ville-jumelee-510.html>

Aide de la ville de Strasbourg

- **Bourses Villes Jumelles**

Destinées aux étudiants inscrits au minimum en L3 désirant effectuer des études ou un stage dans une des villes jumelées : Dresde, Stuttgart, Leicester, Ramat-Gan et Boston.

Plus d'infos : www.strasbourg.eu

- **Bourses EUCOR**

Destinées aux étudiants effectuant un semestre ou une année dans l'une des universités partenaires du réseau Eucor et dont les études sont validées par l'Université de Strasbourg.

Plus d'infos : www.unistra.fr

- **La Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE)**

Elle regroupe la **Commission FSDIE** de l'Université de Strasbourg et la Commission **Culture-ActionS du CROUS**, qui peuvent vous offrir un soutien logistique et financier pour votre projet artistique, culturel, sportif.

Plus d'infos : <https://www.unistra.fr/index.php?id=18668>

Aide de la ville de Charleville Mézières

- **Coup de pouce études**

Cette aide est destinée aux étudiants de moins de 26 ans et dont la famille réside à Charleville Mézières depuis au moins 3 ans. Soumise à plusieurs critères (ressources, lieu d'études ...).

Plus d'infos : www.ccas-charlevillemezieres.fr

Aide de l'Université de Strasbourg

- L'Université de Strasbourg offre différents types de bourses. L'une est généraliste, les 6 autres attachées à un domaine spécifique d'études.

Plus d'infos : <http://fondation.unistra.fr/bourses-fondation/>

Les autres aides

- **Aide à la Recherche**

Il s'agit de contrats Doctoraux pour les étudiants, qu'ils soient recrutés par un établissement public d'Enseignement supérieur ou un organisme de recherche.

Plus d'infos : <http://www.etudiant.gouv.fr/cid96370/contrats-doctoraux.html>

- **Bourse Erasmus**

Le programme Erasmus+ rassemble toutes les aides pour financer une expérience à l'étranger. Aide à la mobilité internationale : Peut vous être versée si vous êtes boursier sur critères sociaux ou bénéficiaires d'une allocation spécifique

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid96349/bourses-d-etudes-a-l-etranger.html>

- **Aide aux jeunes en situation d'autonomie avérée**

Destinée à des jeunes en situation d'autonomie avérée, en raison, par exemple, de ruptures familiales. Montant de 4000 à 5500€.

Plus d'infos : <http://www.etudiant.gouv.fr/cid96350/aides-financieres-particulieres.html>

- **Aide Campus France**

Propose tout un annuaire des différentes bourses existantes (plus de 600 sont répertoriées).

Plus d'infos : www.campusfrance.org

- **Aide des présidents des universités**

A titre exceptionnel, le président de votre université attribue peut-être une aide financière à un étudiant en situation de précarité (par exemple en l'exonérant des droits d'inscription).

Plus d'infos : auprès de votre université

- **Aide à la mobilité en master**

Pour les étudiants ayant obtenu leur licence et souhaitant s'inscrire en master dans une autre académie.

Plus d'infos : <http://www.etudiant.gouv.fr/cid119255/aide-a-la-mobilite-en-master-deposez-vos-demandes.html>

- **Aides pour les projets culturels et artistiques**

Plus de 30 projets étudiants sont soutenus chaque année : n'hésitez pas à contacter les bureaux de la vie étudiante ou services culturels de votre établissement et de votre Crous.

Plus d'infos : <http://www.etudiant.gouv.fr/cid124426/des-aides-pour-vos-projets-culturels-et-artistiques.html><http://www.etudiant.gouv.fr/cid124426/des-aides-pour-vos-projets-culturels-et-artistiques.html>

Les **fondations** et **associations**

- **Association Française des Femmes Diplômées des Universités**

Bourses pour les étudiantes françaises en fin de doctorat ou en recherche post doctorale toutes discipline mais sont privilégiés la physique, la chimie, l'informatique et mécanique, les mathématiques et la finance.

Plus d'infos : www.affdu.fr

- **Fondation Maison des Sciences de l'Homme**

Il s'agit d'une aide temporaire à la recherche pour les chercheurs en Anthropologie (à partir du Master 2), résidant en France, qu'ils soient français ou non.

Plus d'infos : www.fmsch.fr

- **Fondation Fyssen**

Il s'agit de bourses post doctorales. Sont concernés les jeunes chercheurs français ou étrangers de moins de 35 ans, titulaire d'un doctorat français.

Plus d'infos : www.fondation-fyssen.org

- **Fondation Marcel Bleustein-Blanchet**

Bourses à destination de jeunes français ou européens vivant France et rencontrant des difficultés dans l'aboutissement de leur vocation.

Plus d'infos : www.fondationvocation.org

- **Fondation Rotary International**

Bourses d'études d'une année ou pluriannuelles, financement de stages linguistiques pour les étudiants ayant effectué au moins 2 années d'études supérieures et ressortissants d'un pays où le Rotary est implanté.

Plus d'infos : www.rotary.org

- **Elior Group Solidarités**

Permet à des parents travaillant dans la restauration et ayant de faibles revenus d'offrir une solution de financement des études de leurs enfants.

Plus d'infos : <https://www.eliorgroup.com/fr/elior-group/elior-group-solidarites>

- **Fondation Georges Besse**

Soutient les étudiants scientifiques dans la poursuite d'études d'ingénieur.

Plus d'infos : www.fondationbesse.com

Retrouvez la liste des fondations sur le site de la Fondation de France : www.fondationdefrance.org

- **Fonds d'Amélioration de la Vie Etudiante FAVE**

Créé en juillet 2012 à l'initiative de la MGEL, le Fonds a pour objet d'améliorer vos conditions de vie, d'études et de santé par l'attribution de bourse.

Plus d'infos : <http://www.mgel.fr/fave/etudiants.php>

2 - Financez votre santé

Dans le cadre de l'aide à la mutualisation des étudiants, votre région ou votre département peut vous aider à financer une partie de votre complémentaire santé.

- **La CPAM du Bas Rhin :**

jusqu'à 80€/an pour les bénéficiaires de l'ACS.

Toutes les infos : www.cpam67-ts.fr

- **Le fonds d'Aide aux Jeunes**

Financé par les Conseils régionaux, il peut allouer une aide financière ponctuelle, après étude individuelle de chaque dossier. La demande doit être faite auprès de la mission locale de votre ville.

Toutes les infos : www.cnml.gouv.fr/annuaire/

L'engagement de la MGEL

Nos conseillers spécialistes de l'action sociale sont à votre disposition dans les Espaces Etudiants MGEL pour vous accompagner dans la constitution de vos dossiers auprès des CPAM ou des collectivités territoriales.

MGEL